

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-12-3-6

Séance du vendredi 25 septembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## ROUTES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

-----

### CONVENTION CADRE RELATIVE AU PASSAGE DE CONVOIS EXCEPTIONNELS D'EDF

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à signer et à exécuter avec EDF la convention cadre pour le passage des convois exceptionnels lourds sur certaines routes départementales du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions